

7.7. Cartographie des secteurs de probabilité de zones humides

MODIFICATION
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 19/12/2024
Le Président Jean-Michel Fourgoux

Date de création : 25/04/2018 Date de mise à jour : 06/12/2024 Date d'impression : 06/12/2024

Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Henaff - BP 10 118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80
sqy.fr



- Limite de commune
- Plan d'eau
- Identification et délimitation de zones humides dans un secteur stratégique - 2023**
- Zones humides mises en évidence conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 (articles L.214-1-7 et R.211-108 du code de l'environnement)
- Cartographie des secteurs de probabilité de zones humides établie par le CO.BA.H.M.A. (2011)**
- Espace en eau et zone humide effective mais non identifiée à enjeux pour l'application du règlement (Classe 2 (A) et 5 (D) DRIEE : la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté)
- Zone humide probable (Classe 3 (B) DRIEE : les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser)

